

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04512

Numéro SIREN : 532 848 090

Nom ou dénomination : 17 JUIN FICTION

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2019 sous le numéro de dépôt 57407

## 17 JUIN FICTION

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 euros  
Siège social : 205, rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux  
532 848 090 RCS Nanterre

(La « Société »)

---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 19 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf,  
Le dix-neuf juin,  
A dix-huit heures quinze.

La société 17 JUIN DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital 1.359.064 € dont le siège social est situé 205 rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée sous le numéro 487 715 088 RCS Nanterre,

Associée unique de la société 17 JUIN FICTION, dont les principales caractéristiques figurent en entête, titulaire de l'intégralité des 750 actions et droits de vote y afférent composant le capital social de ladite Société,

Représentée par son Président, la société NEWEN STUDIOS, elle-même représentée par Madame Bibiane Godfroid.

#### **1. APRES AVOIR RAPPELE QUE :**

Sur demande du Président de la Société, l'associée unique a été convoquée à l'effet d'adopter les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- .....
- *Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;*
  - *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

#### **2. APRES AVOIR CONSTATE QUE :**

- Le cabinet Mazars, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé,
- M. Hervé Droguet, membre du comité d'entreprise de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé,
- L'ensemble des documents prévus dans le cadre de la réunion par la loi et les statuts de la Société, ont été communiqués à l'associée unique, ou tenus à sa disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par lesdits textes,

Adopte les décisions suivantes :

---

**QUATRIEME DECISION**

*Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce*

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225.248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu de dissoudre de façon anticipée la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Par ailleurs, l'associée unique prend acte qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce que la Société dispose d'un délai expirant à la clôture du deuxième exercice social suivant celui ayant constaté les pertes pour régulariser la situation, c'est-à-dire au plus tard lors des décisions de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**CINQUIEME DECISION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par l'associée unique.



---

**17 JUIN DEVELOPPEMENT**

Associée unique

Représentée par son Président,  
la société NEWEN STUDIOS

Représentée par Madame Bibiane Godfroid